

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 03442

Numéro SIREN : 888 509 577

Nom ou dénomination : 9H52

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/024092

Désignation de l'entreprise SAS 9H52			26 Clos de la Llanura			Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise			31130 BALMA				
SIRET			88850957700019				
Durée de l'exercice en nombre de mois *			4		Durée de l'exercice précédent *		

			Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
			31122020			
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042	666	
	Total I (5)		044	048	666	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070		
			072	074	330	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	449	
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	098	779	
	Total général (I + II)		110	112	1 445	

PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	2 000
	Ecart de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées*		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132	
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	(1 741)
	Provisions réglementées		140	
	Total I		142	259
Provisions pour risques et charges		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	1 186
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)		172	
	Produits constatés d'avance		174	
Total III		176	1 186	
Total général (I + II + III)		180	1 445	

RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	666
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 9H52		Exercice N clos le 31122020		Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				1		2				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210						
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons	215	214						
		intracommunautaires	217	218						
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222						
	Production immobilisée *		224							
	Subventions d'exploitation reçues		226							
Autres produits		230								
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234							
	Variation de stock (marchandises) *		236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240							
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	1 741						
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244							
	Rémunérations du personnel *		250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252							
	Dotations aux amortissements *		254							
	Dotations aux provisions		256							
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
	Total des charges d'exploitation (II)				264	1 741				
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 741)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280							
	Produits exceptionnels (IV)		290							
	Charges financières (V)		294							
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300						
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306							
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(1 741)				
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	1 741			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318							
	Provisions non déductibles*		322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999							
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992				
	ZFA NG (44. quaterdécies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993				
	Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdécies)	127						
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle -nulle simulateur de conduite	641			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354	1 741		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356					
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	1 741			

9H52
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIERGE SOCIAL : 26 Clos de la Llanura
31130 BALMA
RCS TOULOUSE N° 888 509 577

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
et le trente juin,
à quatorze heures,

Monsieur Nouredin BENAMA, associé unique de la société 9H52 exerçant la présidence de la société 9H52, a présidé l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la Société.

Monsieur Nouredin BENAMA étant l'associé unique, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la gérance,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation des charges non déductibles fiscalement,
- Constatation de la perte de la moitié du capital social et décision de la poursuite d'activité
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au siège social, pendant un délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président donne lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION : Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du code général des impôts au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à -1 741 euros de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- **Résultat déficitaire de l'exercice** : -1 741 euros

Section 2 – Affectation

- **En totalité au compte « Report à nouveau »**, soit -1 741 euros lequel s'élève ainsi à la somme de -1 741 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 259 euros.

Section 3 – Dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION : *Conventions réglementées*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION : *Capitaux propres*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, constate que les pertes constatées à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont eu pour effet de porter le montant des capitaux propres, lequel s'élève actuellement à la somme de 259 euros, à une valeur inférieure à la moitié du capital social.

Elle décide cependant qu'il n'y a pas lieu de procéder à la dissolution anticipée de la Société ; celle-ci étant alors tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital social d'un montant au moins égal à celui des pertes n'ayant pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pu être reconstitués pour un montant au moins équivalent à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION : *Pouvoir pour les formalités*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Monsieur Nouredin BENAMA
Associé

Nouredin Benama
Nouredin Benama (Jul 29, 2021 11:13 GMT+2)

9H52
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIERGE SOCIAL : 26 Clos de la Llanura
31130 BALMA
RCS TOULOUSE N° 888 509 577

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à -1 741 euros de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- **Résultat déficitaire de l'exercice** : -1 741 euros

Section 2 – Affectation

- **En totalité au compte « Report à nouveau »**, soit -1 741 euros lequel s'élève ainsi à la somme de -1 741 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 259 euros.

Section 3 – Dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des deux derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

Monsieur Nouredin BENAMA

Nouredin Benama
Nouredin Benama (Jul 29, 2021 11:13 GMT+2)